

DEC132756DR03

Décision portant cessation de fonctions de Mme Delphine Champeval agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC100134DR03 du 6 juillet 2010 portant nomination de Mme Delphine Champeval aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Delphine Champeval, dans l'unité du CNRS n° 3347, à compter du 3 décembre 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orsay, le 18 septembre 2013

Le directeur de l'unité
Simon Saule

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie

Visa de la déléguée régionale de l'INSERM